

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE ROUVILLE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tenue le lundi 9 novembre 2015, à 19h30, en la salle des sessions située au 37, chemin des Épinettes à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

1- Ouverture de la séance à 19h30

2- Présence des membres du conseil

Sont présents :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse
M. Stéphane Faille, conseiller
M. Patrice Viens, conseiller (absent à compter de 19h55)
M. Réal Picotte, conseiller
M. René Champagne, conseiller (présent à compter de 19h31)
M. Jean Rioux, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Jocelyne G. Deswarte, mairesse.

Est absente :

Mme Marjolaine Godbout, conseillère

Mme Catherine Chartrand, greffière et Monsieur Gilles Prairie, directeur général et secrétaire-trésorier, sont également présents.

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse, préside l'assemblée. Madame Catherine Chartrand, greffière, agit comme secrétaire.

(3)
15-11-26671

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver l'ordre du jour ci-après en laissant les points «divers» ouverts à toute question d'intérêt public, en permettant que soit interverti l'ordre des sujets et en ajoutant le point numéro 15.1 à l'ordre du jour :

15.1 Handi-Bus et CIT (comités)

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des membres du conseil
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions - 10 minutes
5. Procès-verbaux
 - 5.1 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 28 septembre et 13 octobre 2015
 - 5.2 Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

- 5.3 Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville – Assemblée du 2 septembre 2015
- 5.4 Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – Assemblée du 20 octobre 2015
- 5.5 Suivi des divers comités et régies
- 6. Avis de motion
 - 6.1 Avis de motion - Règlement numéro 920 - « Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité et abrogeant le règlement numéro 919 »
- 7. Réglementation
 - Rien à cet item
- 8. Gestion financière
 - 8.1 Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal - Rien à cet item
 - 8.2 Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 octobre 2015
 - 8.3 Salaires pour la période du 20 septembre au 31 octobre 2015
 - 8.4 Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 8.5 Adoption des dépenses autorisées au 31 octobre 2015
 - 8.6 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2016
 - 8.7 Dépôt de l'état comparatif comptable au 30 septembre 2015
 - 8.8 Dépôt de l'état comparatif budgétaire au 23 septembre 2015
 - 8.9 Discours de la mairesse sur la situation financière de la municipalité
- 9. Administration générale
 - 9.1 Autorisation de paiement à la compagnie Construction Longer inc. - Travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et aménagement d'une bibliothèque - Décompte progressif numéro 04 - 241 981,55 \$ (tx. incluses)
 - 9.2 Office municipal d'habitation de Saint-Mathias - Approbation des prévisions budgétaires RAM - Année 2016
 - 9.3 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'organisme Handi-Bus inc.
 - 9.4 Approbation de la grille tarifaire 2016 - Handi-Bus inc.
 - 9.5 Autorisation de paiement à la compagnie Excavations Darche inc. - Facture numéro 82210 - 28 357,43 \$ (tx. incluses) - Nouveaux raccordements à l'aqueduc et à l'égout municipal (221 et 353 chemin des Patriotes)
 - 9.6 Autorisation de paiement à Stephan Barcelo, architecte - Surveillance pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et aménagement d'une bibliothèque - Facture SBA 140 122 - 2 207,52 \$ (tx. incluses)
- 10. Travaux publics
 - 10.1 Traverses de routes municipales pour les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) pour la saison 2015 - 2016
 - 10.2 Prix du sel de déglacage - Saison hivernale 2015 - 2016
 - 10.3 Prix de l'abrasif mélangé - Saison hivernale 2015 - 2016
- 11. Urbanisme et aménagement du territoire
 - Rien à cet item
- 12. Loisirs, culture et famille
 - 12.1 Association Québec-France (Chambly - Vallée du Richelieu) - Achat de deux billets (100 \$)
 - 12.2 Demande d'aide financière du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias pour l'année 2015 - 2016 (1 000 \$)
 - 12.3 Demande d'aide financière de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly (100 \$)
- 13. Protection contre les incendies
 - 13.1 Démission de M. Ian Huberdeau à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu (SSISMR)
- 14. Services policiers
 - Rien à cet item
- 15. Affaires diverses
 - 15.1 Handi-Bus et CIT (comités)
- 16. Seconde période de questions - 10 minutes
- 17. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

(4)
15-11-26672

Première période de questions - 10 minutes

Les questions et/ou commentaires sur les sujets suivants ont été émis :

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

- M. Stéphane Côté prend la parole et fait lecture d'un texte demandant au Conseil municipal de revoir sa décision concernant le transfert de la patinoire du parc Pointe-Olivier vers le parc Roger-Bélisle. Il dépose une pétition de 153 noms en ce sens.
- Suite à ce dépôt, M. Dave Adams fait lecture d'un document accompagnant la pétition. Il demande également la participation de Mme la mairesse à une réunion spéciale dans les meilleurs délais avec les personnes clés pour discuter de ce dossier.
- Léa Brisson, élève de l'école Pointe-Olivier, fait lecture d'une lettre concernant le départ de la patinoire de la cour d'école et la dépose.
- M. Gilles Handfield demande un historique de la situation et les motifs à l'appui de cette décision de relocalisation.
- M. Patrick Saindon demande certaines précisions au niveau du communiqué publié par la municipalité. Il fait également un résumé de la situation, particulièrement, des arguments concernant l'école et évoque certaines lacunes au niveau de la communication entre la municipalité et le Conseil d'Établissement. De plus, il suggère au Conseil municipal de se réunir très prochainement avec les intervenants au dossier afin qu'ils puissent s'exprimer sur le sujet.

(5.1)
15-11-26673

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 28 septembre et 13 octobre 2015

Les membres du conseil, ayant reçu copie des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 28 septembre et 13 octobre 2015 plus de vingt-quatre heures avant la présente assemblée, sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller René Champagne, IL EST RÉSOLU unanimement de dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en faire lecture et d'approuver les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

(5.2)
15-11-26674

Dépôt des procès-verbaux - Assemblées des divers comités municipaux

Rien à cet item.

(5.3)
15-11-26675

Dépôt du procès-verbal du conseil de la MRC de Rouville – Assemblée tenue le 2 septembre 2015

Madame Catherine Chartrand, greffière, dépose le procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la MRC de Rouville tenue le 2 septembre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(5.4)
15-11-26676

Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Assemblée tenue le 20 octobre 2015

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

Madame Catherine Chartrand, greffière, dépose le procès-verbal de l'assemblée de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu tenue le 20 octobre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(5.5)
15-11-26677

Suivi des divers comités et régies

Madame la mairesse fait lecture d'une lettre reçue le 28 octobre dernier du Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'Honorable Pierre Moreau, avisant la municipalité que conformément à l'article 618 du Code municipal, il avait maintenu la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 l'entente intermunicipale. De plus, Mme la mairesse informe les citoyens présents du montant de la quote-part que la municipalité devra payer à la RIPRSL pour l'année 2016, soit 720 580 \$ comparativement à celle payée en 2015, 728 003 \$.

(6.1)
15-11-26678

Avis de motion - Règlement numéro 920 - « Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité et abrogeant le règlement numéro 919 »

M. le conseiller Réal Picotte, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement décrétant une nouvelle tarification de certains biens, services ou activités offerts par la municipalité. Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement est immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents.

(8.1)
15-11-26679

Autorisation des frais de déplacement des membres du Conseil municipal

Pour le mois d'octobre 2015, aucune demande de remboursement n'a été présentée par les membres du Conseil municipal.

(8.2)
15-11-26680

Adoption des comptes fournisseurs au fonds d'administration au 31 octobre 2015

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Patrice Viens, IL EST RÉSOLU unanimement d'approuver la liste des comptes fournisseurs au fonds d'administration dus au 31 octobre et d'en autoriser le paiement.

Montant total au 31 octobre 2015 : 305 956,64 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.3)
15-11-26681

Salaires pour la période du 20 septembre au 31 octobre 2015 (temps régulier : 157 617 \$ - temps supplémentaire : 993,55 \$)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des salaires pour la période ci-haut mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Patrice Viens ;

QUE le Conseil municipal approuve les salaires payés pour la période précitée, totalisant la somme de 158 610,55 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.4)
15-11-26682

Dépôt de l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2015

Mme Catherine Chartrand, greffière, dépose l'état d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(8.5)
15-11-26683

Adoption des dépenses autorisées au 31 octobre 2015

Mme Catherine Chartrand, dépose les rapports des dépenses autorisées au 31 octobre 2015

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller René Champagne, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter le dépôt des dépenses autorisées aux fonds d'administration et d'immobilisation au 31 octobre 2015, pour un montant total de 701 424,48 \$.

Adoptée à l'unanimité

(8.6)
15-11-26684

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2016

Mme Catherine Chartrand, greffière, dépose le rôle d'évaluation foncière dont la valeur totale imposable est de 529 895 800 \$ pour l'exercice financier 2016. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(8.7)
15-11-26685

Dépôt de l'état comparatif comptable au 30 septembre 2015

Mme Catherine Chartrand, greffière, dépose l'état comparatif comptable au 30 septembre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(8.8)
15-11-26686

Dépôt de l'état comparatif budgétaire au 23 septembre 2015

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

Mme Catherine Chartrand, greffière, dépose l'état comparatif budgétaire au 23 septembre 2015. Le dépôt est accepté par les membres du Conseil municipal présents.

(8.9)
15-11-26687

Discours de la mairesse sur la situation financière de la municipalité

Conformément à l'article 955 du *Code municipal*, je dépose à ce jour le rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport se détaille comme suit :

1. Rapport financier pour l'année 2014 ;
2. Rapport du vérificateur pour l'année 2014 ;
3. Programme triennal d'immobilisation ;
4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2015 ;
5. Orientations générales du budget 2016 ;
6. Rémunération et allocation de dépenses des membres du Conseil municipal ;
7. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2014.

1. Rapport financier pour l'année 2014 non consolidé

Les états financiers de l'année 2014 ont été déposés le 8 juin 2015.

Revenus	5 502 717 \$
Taxes	4 844 354
Paiements tenant lieu de taxes	25 695
Autres recettes de sources locales	428 565
Transferts	204 103

Dépenses de fonctionnement	5 315 120 \$
Administration	735 303
Sécurité publique	1 106 120
Transport	890 302
Hygiène du milieu	1 030 330
Santé et bien-être	38 066
Aménagement, urbanisme et dév.	234 568
Loisirs et culture	379 807
Frais de financement	84 420
Amortissement / immobilisations	816 204

Excédant avant conciliation	187 597 \$
------------------------------------	-------------------

Conciliation à des fins fiscales	187 597 \$
Immobilisations	816 204
Financement	(557 383)
Affectations	
- Activités d'investissement	(48 865)
- Réserves financière et fonds réservés	(216 397)
- Dépenses à taxer ou pourvoir :	(33 706)
Excédant à des fins fiscales	214 862 \$

2. Rapport du vérificateur pour l'année 2014

La vérification des opérations financières de l'année 2014 a été confiée à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton SENCRL. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière, pour l'exercice terminé à cette date, ont été effectués conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

3. Programme triennal d'immobilisation

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

Le programme de dépenses en immobilisation permet de planifier les travaux municipaux pour une période à moyen et à long terme tels que les travaux d'aqueduc et d'égout, de réfection et de pavage de la chaussée, l'achat de véhicules, d'équipements, etc.

Les principales dépenses en immobilisation qui ont été effectuées durant l'année 2014 sont :

- Achat d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige ;
- Achat d'un camion 10 roues avec benne basculante, équipements à neige et benne à asphalte isolée ;
- Réaménagement intérieur de la mairie ;
- Achat d'un nouveau serveur informatique ;
- Mise à niveau du système informatique et de la télémétrie pour les stations de pompage ;

4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2015

L'année 2015 devrait se terminer avec un léger surplus.

5. Orientations générales du budget 2016

Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel municipal, entreprendront dans les prochains jours la préparation du budget de l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisation.

Soyez assurés que le Conseil municipal maintiendra ses efforts d'entretien et d'amélioration des réseaux, des équipements et des bâtiments municipaux et verra à terminer les réalisations entreprises.

Le budget de l'année 2016 et le programme triennal d'immobilisation seront adoptés lors d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra le 17 décembre 2015. D'ailleurs, un avis public sera donné en ce sens au début du mois de décembre. Suite à son adoption, un document explicatif du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisation sera distribué à toutes les adresses civiques composant la municipalité.

6. Rémunération et allocation de dépenses des membres du Conseil municipal pour l'année 2015

Le maire reçoit sur une base annuelle, une rémunération de 15 000 \$ et une allocation de dépenses de 7 500 \$. Les conseillers reçoivent sur une base annuelle, une rémunération de 5 000 \$ et une allocation de dépenses de 2 500 \$.

Un salaire de 3 786,40 \$ par année et une allocation de 148,50 \$ par séance régulière de la MRC sont remis au maire à titre de membre du Conseil de la municipalité régionale du comté de Rouville. Pour siéger au sein du Conseil de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, une rémunération annuelle de 801,24 \$ plus une allocation de dépenses de 400,62 \$ (50 % de la rémunération) sont allouées au représentant de la municipalité. De plus, une rémunération de 245,00 \$ et une allocation de dépenses de 122,50 \$ (50 % de la rémunération) sont remises au maire pour sa participation aux séances de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ou de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ depuis le 1er novembre 2014

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

En terminant, tel que prescrit par la Loi (article 955 du *Code municipal*) je dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ou de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2014.

Départ de M. le conseiller Patrice Viens (19h55).

(9.1)
15-11-26688

Autorisation de paiement à la compagnie Construction Longer inc. - Travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et aménagement d'une bibliothèque - Décompte progressif numéro 04 - 241 981,55 \$ (tx. incluses)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du décompte progressif numéro 04, présenté par Construction Longer inc. concernant les travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et aménagement d'une bibliothèque au 31 octobre 2015 :

- décompte progressif numéro 04 au montant de 233 849,44 \$, moins 23 384,94 \$ de retenue contractuelle (10%), plus taxes, soit un total de 241 981,55 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Stephan Barcelo, architecte et responsable du projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 04 au montant de 241 981,55 \$, taxes incluses, présenté par la compagnie Construction Longer inc. de la façon suivante :

- 75 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité dont 25 000 \$ remboursable sur une période de 5 ans (aide financière de la caisse populaire Desjardins Saint-Mathias) et 50 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans ;
- 85 342,34 \$ avec les sommes disponibles au surplus affecté à ce projet par la résolution numéro 14-12-26345 (10) ;
- 36 275,65 \$ avec les sommes disponibles au surplus accumulé non affecté de la municipalité en attente du remboursement des sommes prévues à ce projet par la TECQ ;
- 44 363,56 \$ au fonds général de la municipalité, soit 24 343,42 \$ à être remboursés par la subvention du Pacte rural 3 et 21 020,14 \$ à être remboursés en ristourne de taxes (tps-tvq).

Adoptée à l'unanimité

(9.2)
15-11-26689

Office municipal d'habitation de Saint-Mathias - Approbation des prévisions budgétaires RAM - Année 2016

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Saint-Mathias ont adopté la résolution 15-09-475 concernant les prévisions budgétaires pour le RAM (remplacement, amélioration et modernisation) de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu a pris connaissance de ces prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE les prévisions budgétaires RAM de l'Office municipal d'habitation de Saint-Mathias, pour l'année financière 2016 sont, par la présente, approuvées par la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu au montant de 15 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

(9.3)
15-11-26690

Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'organisme Handi-Bus inc.

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du transport adapté Handi-Bus ont adopté la résolution 2015-042 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires, déterminant la quote-part de la municipalité à 19 725 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est payable en deux versements égaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QU'afin de participer au service de transport adapté, le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires d'Handi-Bus inc. pour l'année 2016, fixant ainsi la quote-part de la municipalité à 19 725 \$, ce qui n'inclut pas la gratuité du transport adapté local ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part en deux versements égaux.

Adoptée à l'unanimité

(9.4)
15-11-26691

Approbation de la grille tarifaire 2016 - Handi-Bus inc.

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du transport adapté Handi-Bus ont adopté la résolution 2015-041 concernant la grille tarifaire 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, L.R.Q. chapitre T-12, doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;

QUE le Conseil municipal approuve la grille tarifaire 2016 de Handi-Bus, ci-dessous, pour le service de transport de personnes handicapées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Réal Picotte, IL EST RÉSOLU unanimement ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

QUE le Conseil municipal approuve la grille tarifaire 2016 de Handi-Bus, ci-dessous, pour le service de transport adapté :

Grille tarifaire 2016 – Handi-Bus

Grille tarifaire 2016 – Handi-Bus	1^{er} janvier 2016
BILLETS UNITAIRES	
Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 - Marieville	Gratuit*
Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers zone 2 vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	9,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,50 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	11,00 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,50 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45,00 \$
LAISSEZ-PASSER / CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 - Handi-Bus	119,50 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil) + Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Granby

* La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement.

Adoptée à l'unanimité

(9.5)
15-11-26692

Autorisation de paiement à la compagnie Excavations Darche inc. - Facture numéro 82210 - 28 357,43 \$ (tx. incluses) – Nouveaux raccordements à l'aqueduc et à l'égout (221 et 353 chemin des Patriotes)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture numéro 82210 émise par la compagnie Excavations Darche inc. pour de nouveaux branchements exécutés aux réseaux municipaux sur le chemin des Patriotes ;

CONSIDÉRANT QUE la facture s'élève à 24 664,00 \$, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller René Champagne, IL EST RÉSOLU unanimement ;

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 82210 au montant de 28 357,43 \$ taxes incluses à la compagnie Excavations Darche inc., montant qui sera remboursé par les propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

(9.6)
15-11-26693

Autorisation de paiement à Stephan Barcelo, architecte - Surveillance pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et aménagement d'une bibliothèque - Facture SBA 140 122 - 2 207,52 \$ (tx. incluses)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la facture numéro SBA 140 122 au montant de 1 920,00 \$, plus taxes, présentée par Stephan Barcelo Architecte concernant la surveillance des travaux d'agrandissement d'un bâtiment municipal et l'aménagement d'une bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro SBA 4140 122 au montant de 2 207,52 \$, à la compagnie Stephan Barcelo architecte avec les sommes disponibles au surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

(10.1)
15-11-26694

Traverses de routes municipales pour les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) pour la saison 2015 - 2016

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. doit soumettre à la municipalité, pour approbation, la liste de leurs traverses de routes municipales pour la saison 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT la liste des traverses de routes municipales et des chaussées désignées pour motoneiges et VTT pour la saison 2015-2016 sont les même que l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Réal Picotte, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise pour la saison 2015-2016, cinq traverses de routes pour sentiers de motoneige et de VTT, notamment sur les chemins de la Rivière-des-Hurons Est, du Cordon et des Trente ;

QUE le Conseil municipal autorise pour la saison 2015-2016 les chaussées désignées telles que présentées dans les plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE toute plainte reçue à la municipalité concernant le passage des motoneiges et des VTT sur les routes de son territoire devra être traitée dans un court délai par le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc., à défaut de quoi, la municipalité règlera elle-même le litige en fermant et en relocalisant, s'il est possible de le faire, lesdites traverses.

Adoptée à l'unanimité

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

(10.2)
15-11-26695

Prix du sel de déglacage - Saison hivernale 2015 - 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé, à une demande de prix pour son approvisionnement en sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT que quatre fournisseurs sur une possibilité de quatre invités ont fait parvenir leurs prix en vigueur cette année, soit :

- Compass Minerals Canada corp. : 92,00 \$ tm (FAB leur entrepôt) 95,36 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;
- Mines Seleine : 93,50 \$ tm (FAB leur entrepôt) 87,84 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;
- Tech. Dégivrage Cargill : 78,00 \$ tm (FAB leur entrepôt) 85,43 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;
- Sel Warwick inc.: 95,50 \$ tm (FAB leur entrepôt) 100,50 \$ tm (FAB Saint-Mathias).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016, au plus bas soumissionnaire conforme soit Technologie de Dégivrage Cargill à 85,43 \$ la tonne métrique, livrée au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

(10.3)
15-11-26696

Prix de l'abrasif mélangé - Saison hivernale 2015 - 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé, à une demande de prix pour son approvisionnement en abrasif mélangé pour la saison hivernale 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur sur une possibilité de cinq invités a fait parvenir son prix en vigueur cette année, soit :

- Les Carrières de St-Dominique ltée : 25,20 \$ tm (FAB leur entrepôt) 31,45 \$ tm (FAB Saint-Mathias) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'abrasif mélangé pour la saison hivernale 2015-2016, au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Carrières St-Dominique ltée à 31,45 \$ la tonne métrique, livrée au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

(12.1)
15-11-26697

Association Québec-France (Chambly – Vallée du Richelieu) - Achat de deux billets (100 \$)

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyé par M. le conseiller Réal Picotte, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter l'achat de deux billets au coût de 50 \$ chacun pour la soirée vins et fromages organisée par l'Association Québec-France (Chambly – Vallée du Richelieu) et ce, rétroactivement au 7 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

(12.2)
15-11-26698

Demande d'aide financière du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias pour l'année 2015-2016 (1 000 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de la Guignolée de Saint-Mathias ;
CONSIDÉRANT les ressources financières disponibles et les orientations du budget 2015 de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller René Champagne, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ au Comité de la Guignolée de Saint-Mathias.

Adoptée à l'unanimité

(12.3)
15-11-26699

Demande d'aide financière de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly (100 \$)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçues de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly pour la tenue du dîner humanitaire de Noël qui se déroulera le 6 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT les ressources financières disponibles et les orientations du budget 2015 de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Stéphane Faille, appuyée par M. le conseiller Jean Rioux, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière au montant de 100 \$ à la Fondation des Aînés du bassin de Chambly.

Adoptée à l'unanimité

(13.1)
15-11-26700

Démission de M. Ian Huberdeau à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Mathias-sur-Richelieu (SSISMR)

CONSIDÉRANT la réception de la démission de M. Ian Huberdeau, pompier du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Huberdeau était à l'emploi de la municipalité depuis le mois d'avril 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean Rioux, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement ;

QUE le Conseil municipal accepte la démission M. Huberdeau à titre de pompier à temps partiel au sein du SSISMR, rétroactivement au 20 octobre 2015, le remercie et lui souhaite la meilleure des chances pour ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

(15.1)
15-11-26701

Handi-Bus et CIT (comités)

Sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement de nommer M. le conseiller René Champagne à titre de

représentant de la municipalité aux Conseils d'administration du CIT et d'Handi Bus. QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 15-05-26497 (9.2).

Adoptée à l'unanimité

(16)
15-11-26702

Seconde période de questions - 10 minutes

Les questions et/ou commentaires sur les sujets suivants ont été émis :

- M. Paul Gauthier demande pourquoi il y a plusieurs démissions au sein du Services des incendies depuis quelque temps. De plus, il mentionne au Conseil municipal que selon lui, les décisions importantes touchant de près plusieurs citoyens, tel un changement d'endroit pour la patinoire, devraient être prises en assemblée publique.
- Mme Magda Farès déplore le fait que le Conseil d'Établissement n'ait pas été consulté directement pour le transfert de la patinoire. De plus, elle rappelle qu'il est primordial de travailler pour le bien de nos enfants mathiassoises.
- M. Patrick Saindon mentionne qu'il y a présentement une réunion du CE qui se déroule et que si les représentants de la municipalité se dépêchent, ils auront le temps de s'y rendre. De plus, il suggère d'honorer les 3 citoyens qui ont mis leur vie en danger pour sauver un homme lors d'un accident de voiture survenu le 18 octobre dernier. En terminant, il aimerait savoir si le coût total du projet de la nouvelle bibliothèque est disponible.
- Thomas Provost, élève de 1^{ère} année se demande où il apprendra à patiner s'il n'y a plus de patinoire à l'école.
- M. René Landry, spécialiste en éducation, intervient en mentionnant qu'il est primordial d'aider à contrer une tendance négative face à l'apprentissage et de conserver un lieu central pour rejoindre le plus de jeunes possible et ainsi permettre aux enfants de bouger, notamment l'hiver, saison où il y a moins d'activités. Il mentionne également qu'il est très important de conserver les acquis. Il émet même l'idée d'acheter des pelles qui pourraient servir aux citoyens pour aider au déneigement.
- M. Clément Giard souligne la bonne gestion faite par la municipalité concernant le temps supplémentaire qui s'élève à moins de 1 000 \$.
- M. Dave Adams soumet l'idée d'ériger deux patinoires, car il n'est pas contre l'idée de regrouper les services au parc Roger-Bélisle, ce qui avantage certains citoyens. Il aimerait toutefois que ces nouveaux aménagements ne soient pas faits au détriment de ceux existant qui sont au village et qui servent pendant les heures de classe. D'ailleurs, il aimerait aborder ce sujet lors d'une rencontre avec le conseil.
- M. René Landry mentionne également qu'il serait très populaire de réserver un petit budget pour offrir du chocolat chaud.
- Concernant le point numéro 9.5 inscrit à l'ordre du jour (raccordement aqueduc égout), M. Serge Sorel désire savoir si le principe utilisateur - payeur est respecté.
- M. Denis Lamarche demande si les services d'urgence tels pompiers et ambulances sont avisés lorsqu'il y a une fermeture du chemin des Patriotes.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 9 novembre 2015

(17)
15-11-26703

Clôture de l'assemblée

À 20h19, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Réal Picotte, appuyée par M. le conseiller Stéphane Faille, IL EST RÉSOLU unanimement de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jocelyne G. Deswarte (mairesse), atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jocelyne G. Deswarte, mairesse

Certificat de disponibilité

Je, Gilles Prairie, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Directeur général et secrétaire-trésorier,

Greffière

Mairesse